RECOMMANDATIONS DE L'EFB

L'IA générative en cabinet et en PPI

Les 4 bons réflexes de l'élève avocat(e)

Je demande

- **Demander l'autorisation** du maître de stage ou d'apprentissage avant tout usage d'une IA générative.
- **Respecter la charte** IA de la structure d'accueil.
- **Être transparent** : signaler les travaux réalisés avec l'IA.

Je protège le secret

ESSENTIEL

- **Jamais de données de dossier** dans un outil grand public ou personnel, même sur instruction contraire.
- **Uniquement les outils validés** par la structure, en anonymisant par défaut.
- **Respecter le droit d'auteur** et les CGU des contenus utilisés.

Je vérifie tout

- **Vérifier chaque source** : textes, jurisprudences, citations.
- **Relire et valider** avant toute réutilisation : vous restez responsable.
- **Repérer les biais**, les approximations et les hallucinations.

Je garde la main

- **Raisonner d'abord par vous-même** : l'IA assiste, elle ne remplace pas votre analyse.
- **Vous former en continu** aux outils, à leurs limites et à leur cadre.

L'IA est un cockpit : **seul un bon juriste sait le piloter.**

Elle est au service de votre savoir-faire, jamais un substitut à votre jugement ni à votre déontologie.

Repères : secret professionnel (RIN), RGPD, règlement européen sur l'IA, guide du CNB « Déontologie et intelligence artificielle » (mars 2026).
Version actualisée · octobre 2026

ÉCOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES BARREAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS
1, rue Pierre-Antoine Berryer - CS90022 - 92795 Issy-les-Moulineaux - Tél : 01.80.22.01.53 - www.efb.fr · *Centre régional de formation professionnelle - Établissement d'utilité publique - Article 13 de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971*